



# POLE REVENDICATIF ASSOCIATIF SOCIAL

## COMPTE RENDU

Paris, le 18 novembre 2015

Nom du fichier : bmad\_crendu\_cmp\_151118A

Total page(s) : 7 pages

Réf. : LLN/GS

Objet : Compte rendu cmp de la BMAD

### BMAD CMP 22 OCTOBRE 2015

Représentaient la CFDT Solange Huguet, Alda Gauthier, Christine Challet et Loïc Le Noc

#### Ordre du jour

1. Organisation du travail
2. Prise en charge des représentants
3. Formation professionnelle
4. Trajets et déplacements
5. Subrogation

Questions diverses

USB :

Régime complémentaire santé.

Reconduction du rapport de branche.

Validation EDEC de branche.

CGT :

Impact de la réforme territoriale sur les instances paritaires région.

CFDT :

Enquête des fédérations et le courrier du ministre pour connaître l'étendue exacte sur les besoins des structures.

Contrat Actuarial

Qualité de vie au travail : référentiel de branche pour la pénibilité.

FO :

Accord de suivi de la modulation

USB :

Rappel de la mise à signature de l'avenant temps partiel et congés payés.



SANTÉ  
SOCIAUX

Approbation du compte rendu de la CMP du 18 septembre 2015 sous réserves des modifications émises.

## **1. Organisation du travail**

Suite aux nouvelles propositions de l'USB la CFDT a fait parvenir ses demandes écrites et les présente : elles concernent les temps d'échange et de soutien obligatoire pour les personnels d'intervention et en charge des plannings, les repos hebdomadaires et l'impossibilité de travailler plus de 6 jours consécutifs

Les autres Organisations Syndicales appuient les demandes de la CFDT.

Suite à ces demandes l'USB est d'accord pour les modifications d'écriture.

La proposition d'une nouvelle rédaction sera soumise par l'USB lors de la prochaine CMP.

## **2. Prise en charge des représentants nationaux**

FO veut revoir les demandes de prises en charge avec plus de clarté afin ne pas amputer les préparations du temps consacré aux déplacements. Faire ceci n'impacte pas énormément le coût pour l'AGFAP mais agirait sur la qualité du travail des CPRE.

La CGT appuie la demande de FO surtout pour la CPNE.

L'USB constate que la demande sur le document concerne la commission d'interprétation et pas la CPNE et la CPRE. Si on suit cette demande une CMP engendrera 4 jours de « prise en charge » : 1 pour le trajet aller/retour, 2 pour la préparation et 1 pour la commission.

FO maintient sa demande sur les commissions de suivi mais confirme que l'oubli des CPRE/CPNE est une coquille, un oubli.

L'USB doit soumettre la question en AGFAP. A revoir à la prochaine CMP.

Pour le CFDT ce point n'est pas une urgence et attend une proposition écrite de fo sur cette proposition...

## **3. Formation Professionnelle**

Suite aux propositions de l'USB (25 pages), la CFDT a fait parvenir ses contrepropositions (un texte qui passe à 46 pages) sur les différentes modalités de formations qui dans la proposition USB sont souvent laconiques.

Les OS ne veulent pas qu'apparaisse « la formation pour les bénévoles » dans cet avenant, la CCN MAD ne statue que pour les salariés et les employeurs.

**L'USB ne peut se prononcer sur le texte de la CFDT et remet le texte de la négociation à la prochaine CMP.**

**Après la pause repas** il est rappelé par le président de la CMP la mise à signature des avenants sur les temps partiels les congés.



#### 4. Trajets et déplacements

La CFDT demande la révision des articles 14 et suivants du titre V relatifs aux temps et frais de déplacement.

En effet suite au jugement rendu par la cour de justice de l'union Européenne (arrêt n° C-266/14 de la CJUE du 10 septembre 2015) concernant les travailleurs itinérants : tous les trajets sont considérés comme du temps de travail effectif y compris entre le domicile et le 1er lieu de travail ainsi qu'entre le dernier lieu de travail et le domicile. Le coût est certes important mais il peut inciter à revoir la planification des interventions et aider à mieux gérer les déplacements. Nous ne pouvons attendre des lustres, les salariés en ont marre ! On ne peut pas éviter de faire un avenant par peur d'un refus du ministère. Si on passe par la révision nous savons qu'elle aura un coût mais certainement moindre que des dossiers aux prud'hommes...

Les autres OS sont d'accord pour dire que c'est un excellent projet.

L'USB précise qu'ils sont toujours, depuis mai, en attente d'un rendez-vous auprès du ministère.

Ils vont lire attentivement la proposition pour la prochaine CMP car elle a un coût important.

Le Président va essayer de faire remonter le problème du rendez-vous auprès du ministère.

**Cette demande de révision sera revue à la prochaine CMP.**

#### 5. Subrogation

La CFDT rappelle qu'une proposition de mise en place a été faite lorsque la prévoyance a été revue

Et, fait part d'une discrimination dans certaines associations où des salariés ont la subrogation et d'autres pas. La CFDT s'élève fermement contre le fantasme véhiculé par les employeurs selon lequel la subrogation va augmenter l'absentéisme. La subrogation est un dispositif administratif qui n'entraîne pas de maladie. Par contre on ne peut pas en dire autant des conditions de travail dont la responsabilité sur l'absentéisme maladie est une vérité non contestable !

La proposition CFDT consiste en la mise en place d'une subrogation sur 6 mois pour chaque salarié pour une expérimentation de 3 ans à partir de l'agrément de l'avenant avec un cahier des charges et une étude spécifique sur la subrogation.

**L'USB Demande un temps pour analyser, le point sera mis à l'ODJ de la prochaine CMP**

#### Questions diverses

Le représentant du ministère du travail sollicite les organisations syndicales sur les signatures des avenants temps partiel et congés payés :

La CFDT laisse les autres OS donner leurs avis.

Concernant l'avenant temps partiel la CFDT reconnaît que la mise en place d'un mécanisme de recensement des temps partiels subis est un bon point mais les contreparties aux dérogations aux 24 h sont largement insuffisantes.



Le maintien par les employeurs de la différence du taux de majoration relatif aux heures faites au-delà des 10 % complémentaires au contrat pour les salariés selon qu'ils soient en modulation ou non (15 vs 25 %) est contraire au principe travail égal salaire égal.

Cf. communiqué de presse fédéral  
L'USB prend acte !

Sur l'avenant congé payé la CFDT rappelle que ce texte est issu d'une demande de sa part sur le fractionnement et que si ce point a avancé le reste n'est pas à notre gout ! En particulier le maintien de la discrimination entre mariés et pacsés n'est pas acceptable !

L'USB.... Deuxième acte !

## **QUESTIONS DIVERSES**

### ➤ **USB**

#### ▪ **Régime complémentaire santé**

L'USB annonce que sur le 1er semestre 2015 le compte est déficitaire, le prévisionnel 2015 l'est également

Les modifications de garanties pour limiter les dépenses optiques et rendre le contrat conforme à la loi sur le caractère responsable ne sont toujours pas applicables puisqu'en attente de publication au journal officiel...

Les assureurs proposent d'augmenter de 5% les cotisations sur le régime de base, 15% les ayants droits, 15% le « confort » et « confort + ».

Pour la CFDT, l'annonce du déficit n'est pas une nouveauté puisque les mesures correctrices ne sont pas encore en application. Les assureurs semblent découvrir que le secteur est soumis à l'agrément. En 2016 un appel d'offre pour les contrats doit faire l'objet d'une renégociation. La demande des assureurs immédiate et sans délai ne nous intéresse pas il faut proposer de les rencontrer.

USB : proposition retenue de les inviter par mail avant le 31 octobre à la prochaine CMP pour en discuter.

#### ▪ **Reconductuon du rapport de branche**

Le Rapport de Branche MAD est réalisé sur les fonds de l'observatoire de branche. Nous voudrions en refaire un nouveau basé sur les mêmes questions avec en + des questions d'ordres régionales. La CPNE doit avoir l'aval de la CMP pour cela.

La CFDT demande de vérifier les points demandés en cours d'années pendant les CMP (Points soulevés lors de la présentation du dernier rapport)

L'USB est d'accord mais c'est trop juste pour cette année.

L'ensemble des partenaires sociaux est d'accord pour 2015 mais pour 2016, il faudra faire attention à ces questions ou rajouts. Les partenaires sociaux à l'unanimité mandatent la CPNE...



- **Validation EDEC de branche**

L'USB présente 2 objectifs sur l'EDEC Petite Enfance :

1. Concernent les intervenants : objectif renforcer les compétences
2. Concernent l'encadrement : objectif monter en compétence le personnel de l'encadrement

Pour les OS, nous ne pouvons pas mandater la CPNE pour travailler sur ce projet.

La CFDT estime que la Branche n'est pas vraiment concernée par cet EDEC puisque les employeurs ne nous ont jamais communiqué combien de salariés sont concernés.

USB précise que ce n'est qu'une info, elle est faite.

- **CGT**

- **Impact de la réforme territoriale sur les instances paritaires région**

L'USB propose une réunion des CPRE titulaires et suppléants.

La CFDT est favorable à ce que le projet soit débattu en CMP.

Pour les OS il faudra trancher sur le temps du titulaire et du suppléant aussi, quel que soit la dimension de la région.

**L'USB : le point sera mis à l'QDJ de la prochaine CMP.**

- **CFDT**

- **Information sur l'état de la démarche demande d'enveloppe 50M€ et de l'enquête sur la situation de la BMAD :**

Les 4 fédérations employeurs admettent la mauvaise santé économique, d'où la demande en cours Pour l'USB, un travail est en cours de finalisation qui va permettre de réexpliquer et ré argumenter auprès du ministère.

La CFDT ne conteste pas la situation économique compliquée du secteur mais pour sauver des emplois il faut aussi regarder de près l'organisation interne des associations et parfois y amener plus de professionnalisme en matière de gestion

- **Contrat Actuarial**

La CFDT fait part de ses griefs concernant le « limogeage » de l'actuaire conseil et réitère sa satisfaction du travail fourni.

Les positions ont évoluées sur le dossier.

La CFDT souhaite revenir sur le courrier du 1er juillet et du 18 septembre 2015 qui ne peut produire d'effets car ils ne sont pas légitimes.

La CFDT demande à revenir sur le changement d'actuaire, car ARRA CONSEIL a pu entendre la satisfaction de service rendu en dehors de la CFDT, c'est-à-dire par la CGT. La CFDT demande le retrait du courrier vers l'actuaire car l'AGFAP n'a pas fonction de prendre des décisions. Tout cabinet susceptible d'être actuaire de la branche doit être auditionné par la commission de suivi pour une décision en CMP.

En préalable la cmp doit mandater la commission de suivi du régime de prévoyance sur un cahier des charges clair permettant d'analyser le travail fourni par l'actuaire. La CFDT dénonce à nouveau le mélange des genres engendré par le fait que le cabinet présélectionné est actuaire et courtier en assurance.

La CFDT veut des garanties contractuelles d'indépendance et de non conflits d'intérêts !

L'USB répond que les employeurs ont amené le courrier mais n'ont pas décidé et signé seuls.

CFDT rappelle que c'est la 1ère fois qu'un courrier émane de la branche sans aucun débat en CMP !

La CFDT estime que ce dossier bafoue dialogue social et que si chacun est libre de sa signature les changements entre le lundi et le jeudi de la part de la cgt sont assez incompréhensibles ! Confier la mutuelle des salariées de la branche à une société dont les actionnaires sont des financiers internationaux qui brassent des milliards de dollars est inconcevable de la part d'une branche de l'économie sociale et solidaire....

Pour rappel : le courrier du 1er juillet n'a même pas été présenté au Président de la CMP alors que celui-ci représente le Ministère du travail !

L'USB : Les employeurs maintiennent leurs signatures et ne souhaitent pas débattre sur le sujet.

Les autres organisations syndicales n'ont rien à rajouter.

La CFDT prend acte en tirera toutes les conséquences.

▪ **Qualité de vie au travail : référentiel de branche pour la pénibilité.**

La CFDT demande la reconnaissance de la pénibilité et la mise en place d'un référentiel.

La signature des avenantes préventions de la pénibilité et risques psycho sociaux ne produisent pas d'accords sur le terrain.

Il est important que la CMP se fasse accompagner d'experts pour évaluer la pénibilité.

Il est nécessaire d'ouvrir un chantier sur ces accords car il y des évolutions de la loi (compte pénibilité...) ainsi qu'un déficit de la prévoyance... largement due à des conditions de travail plus que pénibles...

L'USB n'est pas contre et attend une proposition de la CFDT. Il faut se mettre d'accord sur des dates car nous aurons besoin de diagnostics. Nous avons déjà un certain nombre de rapport sur ces sujets.

**Le point sera remis à l'ordre du jour de la prochaine CMP.**



## Ordre du Jour de la prochaine CMP du 10/12/2015 à 10H

- ORGANISATION DU TRAVAIL (Point encore reporté)
- FORMATION (point encore reporté)
- SUBROGATION (point encore reporté)
- REPRESENTANTS (reporté)
- REFORME DES REGIONS (demandé par la CGT)
- PENIBILITE ET RPS (demandé par la CFDT)
- REVISION DE LA CCN POUR INCLURE UN TITRE XI (demandé par la CFDT)
- PERMANENTS SYNDICAUX NATIONAUX (demandé par la CGT)
- VALEUR DU POINT (demandé par la CFDT)

## **Les Négociateurs**